Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Primes d'assurance maladie 2009 : l'avis du Canton n'a que partiellement été suivi par la Confédération

Suite à la publication des primes d'assurance-maladie 2009 par l'Office fédéral de la santé publique, le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) constate que ce dernier n'a que partiellement suivi son préavis. Le passage de trois à deux régions cantonales de primes implique, contrairement aux exigences du DSAS, que les primes augmenteront en moyenne de 3 à 3,5 % pour un peu plus de la moitié des assurés vaudois. En revanche, la prime d'environ 290'000 d'entre eux baissera en moyenn

Le DSAS déplore que l'harmonisation des primes par le bas ne soit qu'imparfaitement réalisée.

Depuis 2005, le DSAS dénonce les excédents de réserves injustifiés de certains assureurs-maladie du canton. A fin 2007, le montant de ces réserves excédentaires atteignait 448 mios de francs. En août dernier, le préavis du DSAS à l'OFSP sur les primes 2009 exigeait une diminution d'au moins 80 millions de francs de ces excédents de réserves à partir de 2009 et chaque année de façon à ramener le taux de réserves des caisses-maladie à un niveau ac-ceptable d'ici 2012. Le préavis du DSAS rappelait également qu'il voulait qu'aucun assuré ne subisse de hausse de prime du seul fait de son rattachement à une nouvelle région de pri-mes, en raison du passage de trois à deux régions de primes cantonales. Le DSAS déplore que l'harmonisation des primes par le bas ne soit qu'imparfaitement réalisée puisque les primes augmenteront en moyenne de l'ordre de 3 à 3,5 % pour un peu plus de la moitié des assurés. En revanche, la prime d'environ 290'000 d'entre eux baissera en moyenne de 2%.

De plus, les primes d'un certain nombre d'assureurs demeurent bien trop élevées au regard du montant de leurs réserves excédentaires et des primes moyennes cantonales. Celles-ci s'élèvent à 382.96.- francs (région1) et 358.65.- francs (région 2) pour les adultes, à 324.53 francs (région 1) et 307.15.- francs (région 2) pour les

jeunes, 92.27.- francs (région 1) et 86.38 francs (région 2) pour les enfants. Durant l'automne, le DSAS mènera une campagne d'information visant à inciter les personnes au bénéfice d'un subside et dont la prime aug-mente au-dessus de la prime de référence cantonale à changer d'assureur.

Parmi les aspects positifs, il est tout de même à relever que les efforts répétés du Canton de Vaud pour faire baisser les primes auront quand même conduit à une augmentation moyen-ne annuelle des primes de 0,4% de 2006 à 2009, alors que cette augmentation était de 4,1% en moyenne de 2004 à 2006.

Selon les prévisions des assureurs, il devrait y avoir une dissolution des réserves excéden-taires des caisses de l'ordre de 64 mios de francs eb 2009.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 03 octobre 2008

DSAS, Pierre-Yves Maillard, conseiller d'Etat, 021 316 50 06 DSAS, Fabrice Ghelfi, chef du Service des assurances sociales et de l'hébergement, 021 316 51 44